

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Madame Lisa Kennedy
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, et le directeur des finances, monsieur Steve Whalen, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 14 mars 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Présentation et acceptation des états financiers 2010 :
 - a) municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
 - b) régime complémentaire de retraite des employés municipaux;
7. Dépôt du rapport d'activités électorales du trésorier pour l'année 2010;
8. Renouvellement du contrat d'assurance collective pour les employés municipaux;
9. Annulation de soldes d'emprunts approuvés et non effectués;
10. Adoption du règlement numéro 11-641 modifiant le règlement numéro 11-635 établissant la tarification du programme d'animation vacances 2011;
11. Demande du ministère du Revenu - acquisition du lot numéro 1 279 953;
12. Autorisation de dépenses – participation d'élus à diverses activités de formation;
13. Démission de madame Céline Cloutier à titre de réceptionniste occasionnelle;
14. Demande de Statistiques Canada concernant le recensement 2011;
15. Adoption du règlement numéro 11-638 concernant la constitution d'un Service de la sécurité incendie;
16. Rapports de demandes de soumissions :

- a) services hydrologiques pour une étude des eaux souterraines dans le secteur du puits à la chapelle de Tewkesbury;
 - b) fourniture et transport de sable pour la réserve 2011-2012;
 - c) fourniture et transport de sel de déglacage pour les chemins et la réserve 2011-2012;
 - d) mandat à une firme de consultants pour l'élaboration d'un plan d'intervention des réseaux d'égout et d'aqueduc de la municipalité;
 - e) mandat à une firme de consultants pour l'élaboration d'un document de mise à jour en vertu du chapitre 2 de la loi applicable du ministère de l'Environnement et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en regard avec l'utilisation du service d'égout municipal par la Station touristique;
 - f) contrat à un laboratoire accrédité pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées;
17. Avis de motion - règlement pourvoyant à l'achat d'un camion de déneigement (projet TP-0903) et décrétant un emprunt approximatif de deux cent quatre-vingt mille dollars (280 000 \$);
18. Avis de motion – règlement pourvoyant à la réfection et au pavage du chemin St-Peter's (projet IF-1103) et décrétant un emprunt approximatif de cent mille dollars (100 000 \$);
19. Adoption des projets des règlements d'urbanisme :
- a) projet numéro 11-P-642-1 modifiant le règlement de zonage numéro 09-591;
 - b) projet numéro 11-P-643-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 09-592;
 - c) projet numéro 11-P-644 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 09-601;
 - d) projet numéro 11-P-645 modifiant le règlement sur la construction numéro 09-602;
 - e) projet numéro 11-P-646-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 09-606;
20. Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation des projets de règlements 11-P-642-1, 11-P-643-1, 11-P-644, 11-P-645 et 11-P-646-1;
21. Avis de motion – règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques sur le territoire de la municipalité;
22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale :
- a) construction d'une résidence sur le chemin Jacques-Cartier Nord – lot 2 195 952;
 - b) affichage de l'entreprise « Chocolat Harmonie » sur la bâtisse sise au 124, 1^{re} Avenue;
 - c) affichage temporaire du commerce « Sto-Gym » sur le terrain du complexe municipal;
 - d) affichage temporaire de l'entreprise « Chocolat Harmonie » sur le terre-plein situé à l'intersection du chemin du Hibou / 1^{re} Avenue;
23. Verbalisation et signalisation de deux tronçons de chemins dans le cadre des travaux de réaménagement de la route 175;
24. Dossier des changements climatiques :
- a) mandat à un consultant – plan d'action de réduction des gaz à effet de serre;

25. Programme de reboisement dans le secteur du Développement des Grands-Ducs :
 - a) mandat à l'AF2R - plantation et achat des arbres;
 - b) nomination du signataire de l'entente de partage des coûts du projet avec le promoteur J.E. Rainville ltée;

26. Rapports du Service des loisirs et de la culture :
 - a) protocole d'entente avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries – conditions mutuelles d'utilisation des locaux et biens, entre la municipalité et l'école du Harfang-des-Neiges;
 - b) projet de mise aux normes de la chapelle de Tewkesbury – autorisation de dépenses supplémentaires;
 - c) protocole d'entente avec le Comité de loisirs de Tewkesbury – utilisation du pavillon d'accueil en période estivale;
 - d) programme de subvention « Diagnostique Résidentiel d'Hydro-Québec » – services à la communauté;
 - e) autorisation de dépenses – travaux d'amélioration du terrain de baseball;
 - f) demande d'aide financière - Fête Nationale;
 - g) protocole d'entente avec le CLD de La Jacques-Cartier – bureau d'accueil touristique;
 - h) demande du ministère des Transports du Québec - projet d'immobilisation de structure d'accueil au Parc du mont Wright;

28. Période de questions;

29. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 94-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame la conseillère Lisa Kennedy.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 95-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2011

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès verbal de la séance du 14 mars 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le procès-verbal du 14 mars 2011 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 96-11

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de mars et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour mars totalisant 478 632,42 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de mars, se chiffrant à 148 590,69 \$, ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 89 579,05 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 97-11

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 14 mars 2011.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2010

Rés. : 98-11

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

À la demande de monsieur Robert Miller, maire, monsieur Sylvain Potvin, c.a. de la firme Bédard, Guilbault Inc., fait la présentation du sommaire des résultats à des fins fiscales, du sommaire de la situation financière, du détail de l'excédent accumulé, du sommaire des revenus et du sommaire des charges (dépenses) pour l'année 2010. Après la présentation, le conseil procède à l'acceptation des états financiers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2010 préparés par la firme Bédard et Guilbault Inc., comptables agréés, pour les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, qui démontrent un excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2010 de 421 390 \$ (incluant les réserves de l'année).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 99-11

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

À la demande de monsieur Robert Miller, maire, monsieur Sylvain Potvin, c.a., de la firme Bédard, Guilbault Inc., fait la présentation de l'évolution de l'actif net ainsi que le bilan pour l'année financière 2010. Après la présentation, le conseil procède à l'acceptation des états financiers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2010, préparés par la firme Bédard et Guilbault Inc., comptables agréés, pour le régime complémentaire de retraite des employés municipaux.

Ledit rapport démontre un actif net de 3 330 656 \$ au 31 décembre 2010, pour le service des prestations.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 100-11

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ÉLECTORALES DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accuser réception du rapport du trésorier, daté du 30 mars 2011, conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités et portant sur les activités électorales au cours de l'année 2010.

Une copie dudit rapport sera transmise au Directeur général des élections conformément à la loi applicable.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 101-11

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant que le Groupe Financier AGA inc., a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant que le Groupe Financier AGA inc., confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées;

Considérant que le Groupe Financier AGA inc., indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

Considérant que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq ans;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et qu'ils jugent opportun de les accepter;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 au montant de 91 178,90 \$, taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 102-11

ANNULATION DE SOLDES D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON EFFECTUÉS

Considérant que les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ont réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe "A", selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe "A" pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury modifie les règlements identifiés à l'annexe "A" de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe "A";
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne "fonds général" de l'annexe "A";
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe "A";

Que les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury informent le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe "A" ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes "Promoteurs" et "Paiement comptant" de l'annexe "A".

Que les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury demandent au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe "A".

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 103-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-641 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-635 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DU PROGRAMME D'ANIMATION VACANCES 2011

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-641 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'adopter le règlement numéro 11-641 établissant la tarification du programme d'animation vacances 2011, comportant deux pages et une annexe (E-1).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 104-11

DEMANDE DU MINISTÈRE DU REVENU – ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 279 953

Considérant la résolution du conseil municipal, datée du 10 août 2009 (numéro 255-09), portant sur la préparation d'actes d'acquisitions de diverses assiettes de chemins;

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec concernant le contrat d'acquisition du lot numéro 1 279 953;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil s'engage à garder le caractère de voie publique du lot numéro 1 279 953 et consent à la clause résolutoire telle que préparée par le ministère du Revenu du Québec, laquelle sera incluse au contrat notarié.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ledit contrat notarié et toutes autres documents inhérents au présent dossier pour la bonne conclusion de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 105-11

AUTORISATION DE DÉPENSES – PARTICIPATION D'ÉLUS À DIVERSES ACTIVITÉS DE FORMATION

Considérant que le budget 2011 prévoit les sommes nécessaires pour la participation de certains membres du conseil à des colloques, congrès, formations, etc.;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil municipal autorise les dépenses suivantes :

- Participation du maire au « sommet sur le milieu municipal » pour un montant d'inscription de 142,91 \$ (19 mars dernier à Boucherville);
- Participation obligatoire des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie au montant d'environ 100 \$ par participant, et
- Participation du maire aux « Assises annuelles de l'UMQ », au Centre des congrès de Québec, qui se tiendront du 5 au 7 mai 2011, pour un montant d'inscription de 975 \$, plus les taxes applicables.

Les autres dépenses inhérentes à la participation auxdites activités, seront remboursées en fonction des règles établies au règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises au budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310). Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 106-11

DÉMISSION DE MADAME CÉLINE CLOUTIER À TITRE DE RÉCEPTIONNISTE OCCASIONNELLE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accuse réception de la lettre de démission de madame Céline Cloutier, à titre de réceptionniste occasionnelle au sein du Service de l'administration de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le conseil tient à remercier madame Cloutier pour son travail au cours des trois dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 107-11

DEMANDE DE STATISTIQUES CANADA CONCERNANT LE RECENSEMENT 2011

Considérant que Statistique Canada mènera le recensement de la population au printemps 2011;

Considérant l'importance de cet exercice pour notre collectivité;

Considérant que la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil :

- Appui le Recensement 2011 effectué par Statistique Canada;
- Déclare la semaine du 9 au 13 mai 2011 la "Semaine du recensement"; et :
- Invite les résidents de la municipalité à compléter leur formulaire de recensement via Internet, au www.recensement2011.qc.ca, ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 108-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-638 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-638 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-638 concernant la constitution d'un Service de la sécurité incendie, comportant neuf pages et une annexe (annexe « A »).

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS

Rés. : 109-11

SERVICES HYDROLOGIQUES POUR UNE ÉTUDE DES EAUX SOUTERRAINES DANS LE SECTEUR DU PUIT À LA CHAPELLE DE TEWKESBURY

Considérant le lieu de rassemblement des membres de l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury et du Comité des loisirs de Tewkesbury et la tenue d'une centaine d'activités par année;

Considérant que le puits desservant la chapelle de Tewkesbury requiert une autorisation en vertu de l'article 33 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES), puisqu'il est destiné à alimenter plus de 20 personnes;

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de trois consultants pour la réalisation d'une étude hydrogéologique sur le puits de la chapelle de Tewkesbury;

Considérant que la firme Arrakis consultants inc., a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation de l'étude et la demande d'autorisation d'exploitation du puits à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en vertu de l'article 33 du Règlement sur le captage des eaux souterraines pour un puits alimentant plus de 20 personnes;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil accorde le mandat pour l'étude à la firme Arrakis consultants inc., pour la somme de 12 995 \$ plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 110-11

FOURNITURE ET TRANSPORT DE SABLE POUR LA RÉSERVE 2011-2012

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de huit fournisseurs concernant la fourniture de sable pour la saison d'hiver 2011-2012;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 1^{er} avril 2011, à 10 h, la municipalité a reçu une soumission;

Considérant les exigences du devis concernant les documents devant accompagner le dépôt d'une soumission à savoir:

- un chèque visé représentant un montant égal à 10 % du montant total de la soumission;
- une résolution ou une procuration de la compagnie autorisant le signataire à déposer la soumission;
- un engagement et déclaration du soumissionnaire;

Considérant que le soumissionnaire a déposé une soumission avec l'ensemble des documents requis;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil octroie le contrat de fourniture de sable pour la saison d'hiver 2011-2012, aux Entreprises B. Chevalier inc., au prix unitaire de 13,50 \$ la tonne métrique excluant les taxes applicables, pour une quantité approximative de 5 000 tonnes métriques, suivant les spécifications du devis de soumissions.

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par l'entrepreneur ainsi que le devis de soumissions et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire 02-333-10-622 (réserve de sable).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 111-11

FOURNITURE ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHEMINS ET LA RÉSERVE 2011-2012

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions pour la fourniture et le transport de chlorure de sodium (sel de déglacage), qui est destiné aux opérations d'entretien des chemins durant la saison hivernale 2011-2012 ;

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle de l'entreprise Sifto Canada inc. pour un montant de 109,27 \$ la tonne métrique (incluant le transport et les taxes applicables) est conforme au devis préparé à cet effet;

Considérant les exigences du devis concernant les documents devant accompagner le dépôt d'une soumission à savoir:

- une résolution ou une procuration de la compagnie autorisant le signataire à déposer la soumission;
- engagement et déclaration du soumissionnaire;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil octroie le contrat de fourniture de chlorure de sodium (sel de déglacage) à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Sifto Canada Inc., au prix unitaire de 109,27 \$ la tonne métrique incluant le transport et les taxes applicables.

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumissions présentés par l'entrepreneur ainsi que les devis de soumissions et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget prévu à cet effet (postes numéros 02-333-21-629 et 02-333-20-629).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 112-11

MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que l'engagement numéro 43 de la Politique nationale de l'eau du gouvernement exige que toute demande d'aide financière pour la réalisation de travaux d'infrastructure, soit appuyée par une mise en priorité des travaux à effectuer à partir d'un plan d'intervention (PI);

Considérant que le plan d'intervention est exigé dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, pour toute programmation comportant des travaux de renouvellement (réhabilitation ou remplacement) de conduites d'eau potable et d'égout et autres réfections de voirie selon les priorités;

Considérant que le Service des travaux publics a invité quatre entreprises à soumissionner, dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle de Génivar pour un montant de 21 076,12 \$ (étapes 1 et 2), est conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil accorde le mandat à l'entreprise Génivar afin d'élaborer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout au coût maximum de 21 076,12 \$ incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 113-11

MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT DE MISE À JOUR EN VERTU DU CHAPITRE 2 DE LA LOI APPLICABLE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MAMROT EN REGARD AVEC L'UTILISATION DU SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL PAR LA STATION TOURISTIQUE

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury de procéder à la mise à jour du chapitre II et le schéma d'écoulement du cahier des exigences environnementales, afin de permettre d'évaluer rapidement les conséquences possibles sur le comportement des ouvrages d'assainissement des eaux (réseaux d'égout, poste de pompage et station d'épuration);

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande d'intégrer tous les projets d'extension de réseaux d'égout soumis pour autorisation ou ajout de nouveaux usagers, sur les

réseaux existants et projets futurs de développement domiciliaire et ce, depuis la mise en service du réseau d'égout et de la station d'épuration en 1990;

Considérant que le Service des travaux publics a invité quatre entreprises à soumissionner dans le cadre de la mise à jour du chapitre II et le schéma d'écoulement du cahier des exigences environnementales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle de Génivar pour un montant de 10 822,88 \$ (étapes 1 et 2) est conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accorde le mandat à l'entreprise Génivar pour la mise à jour du chapitre II et le schéma d'écoulement du cahier des exigences environnementales, au coût maximum de 10 822,88 \$ plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le surplus accumulé affecté du réseau sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 114-11

CONTRAT À UN LABORATOIRE ACCRÉDITÉ POUR L'ANALYSE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

Considérant que des soumissions ont été demandées pour les services d'un laboratoire accrédité d'analyse d'eau potable et d'eaux usées, dans le cadre des opérations de gestion des réseaux d'aqueduc et de la station d'épuration des eaux usées, suivant deux options distinctes concernant la durée du contrat (option un an et option trois ans);

Considérant que le fournisseur AGAT laboratoire a soumis le prix le plus bas pour les services d'un laboratoire accrédité d'analyse d'eau;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics sur les résultats desdites soumissions reçues et que celui-ci est d'avis que l'option trois ans représente l'opportunité économique la plus avantageuse pour la municipalité;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil octroie le contrat pour lesdits services de laboratoire accrédité d'analyse d'eau pour une durée de trois ans, à l'entreprise AGAT laboratoire pour les montants suivants :

OPTION 3 ANS **TAXES INCLUSES**

1^{re} année : 8 430,45 \$
2^e année : 8 430,45 \$
3^e année : 8 430,45 \$

La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer le nombre d'analyses d'eau, sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de nombre d'analyses d'eau minimal garanti.

Ledit contrat est octroyé à compter du 1^{er} juillet 2010 pour une période de trois ans sur la base des montants soumis.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même les postes budgétaires numéros 02-412-00-444 (eau potable) et 02-414-00-453 (eaux usées).

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT (PROJET TP-0903) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (280 000 \$)

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à l'achat d'un camion de déneigement (projet TP-0903) et décrétant un emprunt approximatif de deux cent quatre-vingt mille dollars (280 000 \$).

Maire

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE DU CHEMIN ST-PETER'S (PROJET IF-1103) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$)

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage du chemin St-Peter's (projet IF-1103) et décrétant un emprunt approximatif de cent mille dollars (100 000 \$).

Maire

ADOPTION DES PROJETS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Rés. : 115-11

PROJET NUMÉRO 11-P-642-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591

Il est en conséquence proposé par Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 11-P-642-1 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement numéro 09-591 relatif au zonage », comportant vingt-sept pages et sept annexes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 116-11

PROJET NUMÉRO 11-P-643-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 09-592

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 11-P-643-1 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement numéro 09-592 relatif au lotissement », comportant cinq pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 117-11

PROJET NUMÉRO 11-P-644 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 09-601

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 11-P-644 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement numéro 09-601 relatif aux permis et certificats », comportant sept pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 118-11

PROJET NUMÉRO 11-P-645 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION NUMÉRO 09-602

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 11-P-645 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement numéro 09-602 relatif à la construction », comportant cinq pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 119-11

PROJET NUMÉRO 11-P-646-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 09-606

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 11-P-646-1 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement numéro 09-606 relatif aux usages conditionnels », comportant quatre pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 120-11

FIXATION DES COORDONNÉES DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LA PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS 11-P-642-1, 11-P-643-1, 11-P-644, 11-P-645 ET 11-P-646-1

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur les projets de règlements suivant:

NUMÉROS	OBJETS
11-P-642-1	modifiant le règlement numéro 09-591 relatif au zonage
11-P-643-1	modifiant le règlement numéro 09-592 relatif au lotissement
11-P-644	modifiant le règlement numéro 09-601 relatif aux permis et certificats
11-P-645	modifiant le règlement numéro 09-602 relatif à la construction
11-P-646-1	modifiant le règlement numéro 09-606 relatif aux usages conditionnels

soit fixée au lundi, 9 mai 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal sise au 325, chemin du Hibou, Stoneham.

Le maire, monsieur Robert Miller, désigne les conseillers Marie-Eve D'Ascola et François Du Sablon respectivement aux sièges numéros 1 et 4, pour la présentation desdits projets de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques sur le territoire de la municipalité.

Maire

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Rés. : 121-11

CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR LE CHEMIN JACQUES-CARTIER NORD – LOT 2 192 952 ET AFFICHAGE DE L'ENTREPRISE « CHOCOLAT HARMONIE » SUR LA BÂTISSE SISE AU 124, 1^{RE} AVENUE

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit par résolution, approuver les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal, lors de la réunion du 24 mars 2011, d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre les permis ci-dessous :

- a) construction d'une résidence sur le chemin Jacques-Cartier Nord – lot 2 195 952;
- b) affichage du commerce Chocolat Harmonie sur la bâtisse sise au 124, 1^{re} Avenue.

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 122-11

AFFICHAGE TEMPORAIRE DU COMMERCE « STO-GYM » SUR LE TERRAIN DU COMPLEXE MUNICIPAL ET AFFICHAGE TEMPORAIRE DE L'ENTREPRISE « CHOCOLAT HARMONIE » SUR LE TERRE-PLEIN SITUÉ À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU HIBOU / 1^{RE} AVENUE

Considérant que l'article 15.1.6 du règlement de zonage numéro 09-591 autorise l'implantation d'une enseigne à caractère temporaire sous certaines conditions;

Considérant les demandes faites au conseil municipal relativement à l'affichage temporaire sur les terrains de la municipalité;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis, le conseil municipal doit par résolution, donner son accord afin que la demande ne soit pas assujettie à certaines dispositions dudit article;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre les permis ci-dessous

- a) affichage temporaire du commerce Sto-Gym sur le terrain du complexe municipal;
- b) affichage temporaire du commerce Chocolat Harmonie sur le terre-plein situé à l'intersection chemin du Hibou / 1^{re} Avenue.

Sous la condition suivante : les deux enseignes ne sont permises que pour une période maximale de trente jours et elles ne doivent pas nuire aux opérations de voirie.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 123-11

VERBALISATION ET SIGNALISATION DE DEUX TRONÇONS DE CHEMINS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 175

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de verbaliser les voies et chemins sur son territoire;

Considérant les demandes faites à la municipalité par le ministère des Transports du Québec afin que soient verbalisés deux tronçons aménagés dans le cadre du réaménagement de la route 175 / autoroute 73 passant en dessous de ces dernières;

Considérant que le Règlement constituant le comité consultatif numéro 04-497 stipule que les verbalisations doivent être présentées au comité;

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil municipal, selon la recommandation du comité consultatif, attribue les odonymes conformément aux cartes annexées à la présente résolution afin que le ministère des Transports du Québec puisse afficher ces tronçons ainsi que toute autre signalisation sur le territoire de la municipalité en conformité avec la règle d'affichage odonymique et toponymique.

- a) tronçon près du mont Wright : « chemin des Frères-Wright »;

b) tronçon près de la vallée de la Jacques-Cartier : « chemin du Panorama ».

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 124-11

MANDAT À UN CONSULTANT – PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis en place un programme permettant aux municipalités de réaliser un inventaire des gaz à effet de serre émis sur leur territoire et de mettre en place un plan d'action visant leur réduction;

Considérant que la direction générale a déposé en septembre 2009 une demande de subvention au programme Climat municipalités;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confirmé, le 6 janvier 2010, l'octroi d'une aide financière de 44 838,36 \$;

Considérant que la firme SNC Lavalin inc., division environnement, a été mandatée afin de réaliser l'inventaire des gaz à effet de serre en 2010 avec une partie de l'aide financière, soit de 22 419,18 \$;

Considérant que la firme SNC Lavalin inc., division environnement, a remis le 27 février 2011 au Service de l'urbanisme et de l'environnement l'inventaire des gaz à effet de serre;

Considérant que la firme SNC Lavalin inc., division environnement, nous a déposé un plan d'action préliminaire le 4 mars 2011 afin que nous procédions à sa révision;

Considérant que des actions de réduction de gaz à effet de serre ont été évaluées par le Service d'urbanisme et de l'environnement;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accorder un mandat à la firme SNC Lavalin inc., division environnement, afin de compléter l'estimation des coûts et du potentiel de réduction des gaz à effet de serre du plan d'action tel que prévu au protocole d'entente afin de finaliser le volet 1, du programme Climat municipalités, pour un montant total maximal de 11 210 \$, toutes taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME DE REBOISEMENT DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES GRANDS-DUCS

Rés. : 125-11

MANDAT À L'AF2R – PLANTATION ET ACHAT DES ARBRES

Considérant que la municipalité a mis sur pied un projet de plantation d'arbres dans le secteur des Grands-Ducs;

Considérant que la plantation d'arbres dans ce secteur comporte de nombreux avantages sur les plans esthétique, sécuritaire et environnemental;

Considérant que l'Association forestière des deux rives (AF2R) est un organisme à but non lucratif spécialisé en foresterie urbaine;

Considérant que le soumissionnaire le plus bas pour la plantation est l'Association forestière des deux rives (AF2R);

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser monsieur Louis DesRosiers, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, afin qu'il prépare et signe l'entente avec l'Association forestière des deux rives (AF2R) pour et au nom de la municipalité.

Le montant du contrat de 16 052 \$ dont le directeur général et secrétaire-trésorier confirme les disponibilités au poste budgétaire numéro 06-639-00-522 (embellissement).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 126-11

NOMINATION DU SIGNATAIRE DE L'ENTENTE DE PARTAGE DES COÛTS DU PROJET AVEC LE PROMOTEUR J.E. RAINVILLE LTÉE

Considérant que la municipalité a mis sur pied un projet de plantation d'arbres dans le secteur des Grands-Ducs;

Considérant que la plantation d'arbres dans ce secteur comporte de nombreux avantages sur les plans esthétique, sécuritaire et environnemental;

Considérant que le promoteur J.É. Rainville Ltée offre de payer la moitié du coût relatif à l'achat des arbres;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'autoriser monsieur Louis Desrosiers, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, afin qu'il prépare et signe l'entente avec le promoteur J.-É. Rainville Ltée pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Rés. : 127-11

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES – CONDITIONS MUTUELLES D'UTILISATION DES LOCAUX ET BIENS, ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'ÉCOLE DU HARFANG-DES-NEIGES

Considérant que la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite renouveler son entente avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et l'école du Harfang-des-Neiges ayant pour objet l'utilisation mutuelle des biens immeubles appartenant à chacune des parties;

Considérant les propositions de chacun et que le projet d'entente proposé par la Commission scolaire en date du décembre 2010 est à la satisfaction de la municipalité et de l'école Harfang-des-Neiges;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil :

- a) accepte le protocole d'entente de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries en date décembre 2010;
- b) autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 128-11

PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA CHAPELLE DE TEWKESBURY – AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

Considérant que les travaux de mise aux normes de la Chapelle de Tewkesbury sont déjà avancés et qu'ils sont prévus au plan triennal d'immobilisations de 2010;

Considérant que les coûts des travaux dépassent le budget prévu au PTI;

Considérant que la chapelle est à la fois un espace communautaire et culturel, un endroit de culte et un site panoramique exceptionnel reconnu régionalement;

Considérant que la chapelle est la propriété de la municipalité et qu'elle est utilisée à des fins de loisirs communautaires et culturelles;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'autoriser une dépense de 11 000 \$ à même le fonds de roulement afin de terminer les travaux de la mise aux normes de la Chapelle de Tewkesbury.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour la présente dépense sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 129-11

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS DE TEWKESBURY – UTILISATION DU PAVILLON D'ACCUEIL EN PÉRIODE ESTIVALE

Considérant l'intérêt manifesté par le Comité des loisirs de Tewkesbury, à réaliser des activités durant la période estivale 2011;

Considérant qu'il s'agit d'une entente saisonnière;

Considérant les dispositions entreprises par le Service des loisirs et de la culture relativement à l'entente;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à rédiger et à signer un protocole d'entente avec le Comité des loisirs de Tewkesbury relativement à l'utilisation du pavillon de services et le terrain des loisirs de Tewkesbury durant la période estivale 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 130-11

PROGRAMME DE SUBVENTION « DIAGNOSTIQUE RÉSIDENTIEL D'HYDRO-QUÉBEC » – SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Considérant qu'Hydro-Québec a versé à la municipalité une subvention dans le cadre de la campagne de Diagnostic résidentiel «MIEUX CONSOMMER»;

Considérant que la subvention devait servir à la plateforme de compostage et que ce projet a été annulé;

Considérant que la subvention doit servir aux besoins de la communauté;

Considérant que la municipalité croit fermement à l'implication de ses organismes reconnus pour l'offre de différents services auprès de sa population;

Considérant que ces organismes ont des besoins urgents pour de l'équipement à jour et en bon état;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le la recommandation de la direction du Service des loisirs et de la culture, d'octroyer les montants suivants aux organismes ciblés afin d'acheter de l'équipement, lesquelles peuvent varier en fonction des besoins des organismes sans toutefois dépasser le montant total de la subvention.

ORGANISMES	ÉQUIPEMENTS	COÛTS
Mouvement d'entraide	Frigo - sans congélateur	2 150 \$
Club d'Âge d'Or	Congélateur 6 ou 7 pieds	
	Four commercial	2 000 \$
Comité de loisirs	Frigo avec congélateur	
Tewkesbury	Étagères	700 \$
Association féminine des Cantons	4 tables de 8 pieds	600 \$
Société d'histoire de Stoneham-et-Tewkesbury	Enregistreur numérique	500 \$
Cœur ouvert	Deux étagères et une caisse enregistreuse	500 \$
Soutien Serge Berthelet	Argent (pas d'équipement)	450 \$
Cantons'active	Tables pour le marché public	460 \$
Alpha Stoneham	À déterminer	700 \$

Suite à l'octroi d'une subvention d'Hydro-Québec dans le cadre de la campagne de Diagnostic résidentiel «MIEUX CONSOMMER 2010, les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-90-970 (subvention aux organismes locaux).

En cas de cessation des activités de l'organisme, les biens acquis devront être transférés à un autre organisme comparable et reconnu par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 131-11

AUTORISATION DE DÉPENSES – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BASEBALL

Considérant la demande des parents de remettre en ordre le terrain de balle situé au parc des Fondateurs;

Considérant la volonté de la municipalité de donner accès à un terrain de balle à ses citoyens et à l'Association de baseball de la Haute-St-Charles;

Considérant qu'il est de l'avis du conseil que ce projet rejoint les objectifs poursuivis par la municipalité en matière d'amélioration de parcs, tel que précisé au projet d'immobilisation numéro LO-9901;

Considérant le bilan financier du fonds de parcs et terrains de jeux de la municipalité au 31 décembre 2010;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu

d'autoriser le Service des loisirs et de la culture à dépenser une somme maximale de 10 000 \$ pour la réalisation du projet d'amélioration du terrain de balle du parc des Fondateurs. À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 132-11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE

Considérant que la municipalité désire centraliser les activités entourant la Fête nationale;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a reçu le programme d'aide financière du Mouvement national des Québécoises et Québécois;

Considérant que la Fête nationale représente un moment rassembleur fort pour la population;

Considérant que le projet est admissible au programme d'aide financière du Mouvement national des Québécoises et Québécois;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à déposer auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois une demande d'aide financière pour les activités entourant la Fête nationale du 24 juin 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 133-11

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLD DE LA JACQUES-CARTIER – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Considérant que le CLD de La Jacques-Cartier gère depuis cinq ans le bureau d'accueil touristique de Stoneham;

Considérant que le projet est conforme à la politique d'accueil de Tourisme-Québec;

Considérant qu'il est important pour la municipalité d'avoir sur son territoire un bureau d'accueil touristique pour donner des informations pertinentes aux visiteurs de la région;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil autorise le maire à signer protocole d'entente avec le CLD de La Jacques-Cartier pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury visant la gestion d'un bureau d'accueil touristique à Stoneham pour la période estivale 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 134-11

DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROJET D'IMMOBILISATION DE STRUCTURE D'ACCUEIL AU PARC DU MONT WRIGHT

Considérant que la maison cédée par le ministère des Transports du Québec nécessite plus de 250 000 \$ de rénovation;

Considérant que la maison cédée ne respecte pas les normes pour un bâtiment public;

Considérant que nous pourrions être en mesure de construire un bâtiment neuf qui répondra davantage à nos besoins à moindres coûts;

Considérant que le conseil municipal a prévu au PTI une somme de 283 000 \$, incluant les coûts pour l'exposition sur la famille Wright et l'aménagement du terrain;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à informer le ministère des Transports du Québec de notre volonté de construire un bâtiment neuf pour le pavillon d'accueil, leur permettant ainsi de procéder à la démolition de la maison cédée.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 135-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général
et secrétaire-trésorier